

Centre Hospitalier de Périgueux (24)

Tranche 2 du Plan Directeur : Construction d'un bâtiment d'hospitalisation et restructuration du bâtiment B

Mission de prestations intellectuelles

Contrôle Technique

MAPA DTP PI 150008

REGLEMENT DE CONSULTATION

Maîtrise d'ouvrage



Centre hospitalier de Périgueux

80, avenue Georges Pompidou
CS 61205
24019 PERIGUEUX cedex

A2MO Bordeaux

27, avenue Ile de France
33370 Artigues près Bordeaux
05 56 67 21 40
Fax 05 56 67 27 03
bordeaux@a2mo.fr
www.a2mo.fr





Marché de Prestations Intellectuelles

Maître de l'ouvrage

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX
80, Avenue Georges Pompidou
CS 61205
24019 PERIGUEUX CEDEX

Objet du marché

Tranche 2 du Plan Directeur : Construction d'un bâtiment d'hospitalisation et restructuration du bâtiment B
Mission Contrôle Technique

Pouvoir adjudicateur

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX
80, avenue Georges Pompidou
CS 61205
24019 PERIGUEUX cedex

Personnes habilitées à donner les renseignements

prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics

Monsieur Bruno ANCEAU - Directeur des Travaux et du Patrimoine

Assistant Maître d'ouvrage

A2MO BORDEAUX
27 Avenue Ile de France
33 370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
Tél : 05.56.67.26.73 / Email : bordeaux@a2mo.fr
Représentée par M. EVEN

Maître d'œuvre Mandataire

En cours de consultation

Remise des offres

Date et heure limites de réception : **mercredi 10 juin 2015 à 12H00**



REGLEMENT DE CONSULTATION

A - OBJET DE LA CONSULTATION	4
1 - BILAN DE SURFACES	4
2 - BILAN FINANCIER	4
3 - PHASAGE DE TRAVAUX	4
B - CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
1 - DEFINITION DE LA PROCEDURE	4
2 - MODE DE DEVOLUTION	4
3 - INTERVENANTS	4
4 - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE	5
5 - MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
6 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	5
7 - RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION	5
C - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
1 - DOCUMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS :	6
2 - COMPOSITION DE L'OFFRE A REMETTRE PAR LES CANDIDATS :	6
2.1 - 1ère chemise : Pièces administratives	6
2.2 - 2ème chemise : Acte d'Engagement et offre de prix	7
2.3 - Documents à fournir par le candidat retenu, dans le cas où ces derniers ne les auraient pas joints à l'envoi des candidatures et à la remise d'offres.	7
2.4 - Documents à fournir par l'attributaire du marché	7
3 - PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	7
D - JUGEMENT DES CANDIDATURES	7
E - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES.....	8
➤ Critère n°1 : Valeur technique (note maximale : 6 points)	8
➤ Critère n°2 : Prix des prestations (note maximale : 4 points)	8
F - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE	9
G - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10



A - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente mise en concurrence concerne :

Mission de Contrôle Technique

dans le cadre du projet de la Tranche 2 du Plan Directeur : Construction d'un bâtiment d'hospitalisation et restructuration du bâtiment B

1 - Bilan de surfaces

Voir ANNEXE 1 du C.C.T.P.

2 - Bilan financier

Voir ANNEXE 1 du C.C.T.P.

3 - Phasage de travaux

Voir ANNEXE 1 du C.C.T.P.

B - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1 - Définition de la procédure

La présente consultation est passée suivant « Procédure Adaptée ». Elle est soumise aux dispositions des articles 26, 27, 28 et 40 du Code des Marchés Publics.

Le Centre Hospitalier de Périgueux se réserve le droit de négocier avec tous les candidats dans le cas où il jugerait les offres irrégulières ou inacceptables.

2 - Mode de dévolution

Le marché sera composé d'un seul lot.

3 - Intervenants

Maitrise d'Ouvrage :

Centre Hospitalier de Périgueux
80, Avenue Georges Pompidou – CS 61025
24019 – PERIGUEUX CEDEX

Assistant au Maitre d'Ouvrage :

A2MO BORDEAUX
27 Avenue Ile de France
33 370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Maitrise d'œuvre : en cours de désignation

Contrôleur technique : objet de la procédure

Coordonnateur santé et protection des salariés : en cours de désignation

Organisateur, Pilotage et Coordination :

Mission optionnelle du marché de maîtrise d'œuvre (en cours)



4 - Déroulement de la procédure

L'offre de chaque candidat devra porter sur l'ensemble de la mission objet de la présente consultation ; toute offre incomplète sera éliminée.

Si plusieurs entreprises participent à l'exécution du présent lot, elles seront obligatoirement conjointes et solidaires, aucune décomposition de la prestation entre les entreprises n'étant admise à l'intérieur du marché qui leur est attribué.

Le candidat doit présenter une offre de base respectant strictement le cahier des charges.

L'offre sera présentée sur l'exemplaire original de l'acte d'engagement, fourni par le maître d'ouvrage. Elle devra être présentée sous la forme d'un prix global et forfaitaire.

5 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé dans l'Acte d'Engagement ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

7 - Retrait des dossiers de consultation

Les documents de consultation doivent être téléchargés aux adresses suivantes :

Sur le site du Centre Hospitalier :

www.ch-perigueux.fr

« Marchés publics »

Sur la plate forme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com/>

« Salle des marchés » entreprises

Retrait des dossiers

N° de référence de la consultation : MAPA DTP PI 150008

Les candidats devront renseigner un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique.

C - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française, ainsi que les documents de présentations associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.



1 - Documents fournis aux candidats :

Le dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement de consultation **et son annexe**
- Le cadre d'acte d'engagement à compléter **et son annexe**
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), et son annexe
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- La DC1, la DC2

2 - Composition de l'offre à remettre par les candidats :

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous pli cacheté contenant deux chemises cartonnées intérieures.

2.1 - 1ère chemise : Pièces administratives

Elle contiendra les justifications quant aux qualités et capacités du candidat à savoir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants ou équivalent (DC1)
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics.
Art. 43 : Les interdictions de soumissionner aux marchés et accords-cadres soumis au présent code s'appliquent conformément aux dispositions de l'article 38 de l'ordonnance du 6 juin 2005 susmentionnée et de l'article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Les documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 45.
 - Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (justificatifs prévus à l'article 45-1° du code des marchés publics) **ou DC2**. Pour justifier de ces capacités, le candidat peut également demander que soient prises en compte celles d'un ou de plusieurs sous-traitants ; pour cela, il doit justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants, et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.
 - Attestations d'assurances en responsabilités civile et décennale en cours de validité.
 - Les références professionnelles pour la réalisation de travaux similaires sur les 5 dernières années. Nature des travaux, leur montant, les délais...
 - Un mémoire présentant les moyens humains et matériels de l'entreprise.
 - Une déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé.

Justifications complémentaires à fournir :

- Liste des certificats d'agrément administratif délivrés par les organismes compétents pour l'ensemble des missions proposées
- Références quantitatives et qualitatives (attestations délivrées par les Maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre, etc...) ;



2.2 - 2ème chemise : Acte d'Engagement et offre de prix

Elle contiendra :

1. Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement et son annexe : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s),
- Le CCTP dûment approuvé et signé
- Le CCAP dûment approuvé et signé
- Le règlement de la consultation dûment approuvé et signé et son annexe (voir ci-dessous)

2. Documents explicatifs ; Au projet de marché devront être joints :

- L'Annexe au Règlement de consultation dûment remplies + CV des personnes nominativement prévues pour le suivi de l'opération.
- une proposition détaillée (mémoire méthodologique), décrivant :
 - la prestation par élément de mission, ainsi que le temps passé, en dissociant le temps au bureau du temps sur le site
 - l'organisation mise en œuvre sur des opérations similaires
 - les moyens de gestion mis en œuvre sur des opérations similaires

Toutes les pièces listées ci-dessus seront datées et signées par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des entreprise(s).

2.3 - Documents à fournir par le candidat retenu, dans le cas où ces derniers ne les auraient pas joints à l'envoi des candidatures et à la remise d'offres.

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché produira dans le délai de 7 jours à compter de la demande présentée par le pouvoir adjudicateur (suivant article 46 du Code des Marchés Publics) :

-les pièces prévues aux articles L 8222-1 et D8222-5 ou D8222-7 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

-les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou DC7.

2.4 - Documents à fournir par l'attributaire du marché

Les attestations d'assurance visées au CCAP seront remises au maître d'ouvrage par l'attributaire dans les mêmes conditions que précisées au paragraphe 1.3. Ces pièces sont à produire tous les douze mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

3 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les prestations supplémentaires éventuelles proposées par le soumissionnaire ne sont pas autorisées.

D - JUGEMENT DES CANDIDATURES

En application de l'article 52 du code des marchés publics, les candidatures non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation seront éliminées.

Après avoir statué sur la recevabilité des candidatures au regard des dispositions fiscales et sociales, les critères de jugement seront :

- Conformité administrative : candidat ayant fourni les déclarations et attestations, dûment remplies et signées.
- Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières : candidat dont les garanties par rapport aux prestations, objet de la consultation, sont suffisantes ; ces garanties sont appréciées en fonction des éléments suivants :
 1. chiffre d'affaire global au cours des 3 derniers exercices



2. effectifs du candidat pour chacune des 3 dernières années
3. matériel à disposition
4. Références du candidat : **principaux services de nature identique à celle du marché au cours des 3 dernières années**, indiquant notamment **le montant, la date et le destinataire public ou privé, la durée du chantier, la nature des travaux effectués (annexe n°1 joint au présent règlement de la consultation).**

E - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation seront éliminées.
Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères sont les suivants : (**Valeur totale maxi d'offre 10 points**)

➤ **Critère n°1 : Valeur technique (note maximale : 6 points)**

Attribution d'un nombre de points selon les modalités suivantes :

- Note méthodologique (**notée sur 1 point –pas de cadre strict fourni – document libre de l'entreprise**) détaillant les moyens humains et matériels de l'entreprise ; la méthodologie mise en œuvre pour l'opération
- CV des personnes (**noté sur 2 points – voir annexe n°1 au RC à remplir**) : il sera demandé des références dans des opérations similaires à la présente consultation (référence en santé, montants et délais équivalents)
- Temps de présence consacré à l'opération (**noté sur 3 points - voir annexe 1 de l'AE à compléter**).

➤ **Critère n°2 : Prix des prestations (note maximale : 4 points)**

- Coût horaire (**Noté sur 1 point**)
- Coût global des offres (**Noté sur 3 points**)

Le Maître d'Ouvrage examinera l'offre des candidats pour établir un classement.

Les offres seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée sera retenue.

Des précisions pourront être demandées au candidat, soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit donc être précisée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le résultat de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Lors de l'examen des offres, le Maître d'Ouvrage se réserve également la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration du prix global et forfaitaire de la prestation, qu'elle estimera nécessaires.



F - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les dossiers des candidats seront transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date d'envoi et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité.

L'offre sera transmise *sous pli cacheté* portant l'adresse et mentions suivantes :

Centre Hospitalier de Périgueux	
Cellule des marchés	
83, avenue Georges Pompidou	
CS 61205	
24019 PERIGUEUX Cedex	
Marchés de Prestations Intellectuelles	
Mission : Contrôle Technique	
Procédure :	MAPA DTP PI 150008
Offre pour :	Tranche 2 du Plan Directeur : Construction d'un bâtiment d'hospitalisation et restructuration du bâtiment B
« NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis »	

L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

En application de l'article 57-V du Code des marchés Publics, « les dossiers des candidats sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et de garantir la confidentialité ».

Nota : Il est rappelé que le cachet de la poste ne fait pas foi.

Conformément à l'article 56 du Code des Marchés Publics et à l'article C1 du présent règlement, les offres transmises pourront également être dématérialisées.

Les candidats qui le souhaitent pourront déposer leur offre sur le site www.achatpublic.com

Dossier **MAPA DTP PI 150008**



G - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 9 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX
Direction des Travaux et du Patrimoine
M. JONAS (Renseignements techniques)
Mme PARET (Renseignements administratifs)
80, avenue Georges Pompidou
CS 61205
24019 – PERIGUEUX CEDEX
Tél. : 05.53.45.27.19 / Fax : 05.53.45.27.22
da.st@ch-perigueux.fr

Ou

Assistant du Maître d’Ouvrage

A2MO BORDEAUX
27 Avenue Ile de France
33 370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
Tél : 05.56.67.26.73 / Email : bordeaux@a2mo.fr
Représentée par M. EVEN

Une réponse écrite sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats désirant se rendre sur le site devront s'adresser à :

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX
Direction des Travaux et du Patrimoine
M. JONAS (Renseignements techniques)
Mme PARET (Renseignements administratifs)
80, avenue Georges Pompidou
CS 61205
24019 – PERIGUEUX CEDEX
Tél. : 05.53.45.27.19 / Fax : 05.53.45.27.22
da.st@ch-perigueux.fr



ANNEXE 1 au REGLEMENT DE CONSULTATION / A REMPLIR ET A JOINDRE A L'APPUI DU CV

Références projets réalisés par le Contrôleur Technique – Personne désignée pour suivre l'opération

Nom du Contrôleur :

Maître d'Ouvrage	Désignation du projet	Montant de l'opération en HT	Année de livraison	Nombre de mois de chantier	Contact éventuel